

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 10 avril 2025

Etaient présents : GIRARD-DESPRAULEX Paul, BALAIN Anne-Marie, TUPIN-PETIT-JACQUES Christian, BERTHOUD Claire, GAY Nicolas, GIRARD-DESPRAULEX Marie-Laure, BILLOUD Florence, BATMALE Saloua, DUCRET Olivier, PHALIPPOU Bénédicte, MAIRE Sylvain, FAVRE-ROCHEX Jean-Pierre, CETTOUR-MEUNIER Romain.

Étaient excusés et absents : BRON FONTANAZ Michel, AVOCAT-MAULAZ Anaïs.

Lieu : Salle Tour de l'Abbé - 20 montée du cloître - Abondance

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Votes pour : 13

Abstention : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Votes contre : 0

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025

Date de la Convocation du Conseil Municipal modifiée : 5 avril 2025

Conformément à l'article L 5211-1 du code général des collectivités territoriales, Madame Anne-Marie BALAIN a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance du Conseil Municipal à 19h35.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 avril 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 3 avril 2025.

2. Actes passés dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal donnée au Maire

2.1 Décisions du Maire

N° ordre	Date	Objet
2025.002	09/04/2025	Occupation de terrains communaux dans le cadre d'activités sportives/détentes par une entreprise/parcours accrobranche

3. Elaboration et vote des budgets primitifs de l'année 2025 : Activités Culturelles, Bois et Forêts, Remontées Mécaniques, Budget Principal

A - BOIS ET FORETS : Délibération 2025-04-076

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée du travail de la commission finances et propose d'élaborer le budget primitif des bois et forêts au titre de l'année 2025 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	129 500,00 €	129 500,00 €
Section d'investissement	40 000,00 €	40 000,00 €
Total du budget « bois et forêts » 2025	169 500,00 €	169 500,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le budget primitif des bois et forêts de l'année 2025 présenté ci-dessus.

OBSERVATIONS DES ELUS : néant

B - REMONTEES MECANQUES : Délibération 2025-04-077

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée du travail de la commission finances et propose d'élaborer le budget primitif des remontées mécaniques au titre de l'année 2025 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 315 000,00 €	1 315 000,00 €
Section d'investissement	264 900,00 €	264 900,00 €
Total du budget « Remontées Mécaniques » 2025	1 579 900,00 €	1 579 900,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le budget primitif annexe des remontées mécaniques de l'année 2025 présenté ci-dessus.

Subvention au titre du code des transports : Délibération 2025-04-078

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les principes de fonctionnement du budget annexe qui sont : « Le budget remontées mécaniques étant un budget à caractère industriel et commercial, il est précisé que cette activité doit être votée en équilibre et que les dépenses doivent être financées par les recettes liées à l'exploitation (principalement les forfaits de ski) ».

Monsieur le Maire indique également que le budget annexe « remontées mécaniques » relève du code des transport et qu'à ce titre, le conseil municipal peut donc allouer une subvention en s'appuyant sur l'article L.1221-12 du code des transports ; cet article précise :

« Le financement des services de transports public régulier de personnes est assuré par les usagers, le cas échéant par les collectivités publiques et, en vertu de dispositions législatives particulières, notamment celles de l'article L. 1221-3, par les autres bénéficiaires publics et privés qui, sans être usagers des services, en retirent un avantage direct ou indirect ».

Au vu du code des transports, Le conseil municipal, décide d'affecter une subvention de fonctionnement de 495 000,00 € au budget remontées mécaniques par le budget principal.

Les modalités de versement seront les suivantes :

200 000 € au mois de mai 2025 puis 50 000 € de juillet à novembre et le solde en décembre.

OBSERVATIONS DES ELUS : Néant

C - ACTIVITES CULTURELLES : Délibération 2025-04-079

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée du travail de la commission finances et propose d'élaborer le budget primitif des activités culturelles au titre de l'année 2025 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	664 200,00 €	664 200,00 €
Section d'investissement	60 000,00 €	60 000,00 €
Total du budget « activités culturelles » 2025	724 200,00 €	724 200,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le budget primitif annexe des activités culturelles de l'année 2025 présenté ci-dessus.

D - BUDGET PRINCIPAL : Délibération 2025-04-080

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée du travail de la commission finances et propose d'élaborer le budget primitif PRINCIPAL au titre de l'année 2025 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4 829 000,00 €	4 829 000,00 €
Section d'investissement	7 067 900,00 €	7 067 900,00 €
Total du budget PRINCIPAL ANNEE 2025	11 896 900,00 €	11 896 900,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le budget primitif principal de l'année 2025 présenté ci-dessus, **PREND NOTE** des écritures entre le budget principal et le budget annexe « remontées mécaniques » :

Subvention du budget principal vers le budget des remontées mécaniques : **495 000,00 €**

OBSERVATIONS DES ELUS : Néant

4. Vote des taux d'imposition de l'année 2025 : Délibération 2025-04-081

Le conseil municipal,

Vu le budget principal de l'année 2025,

Considérant les besoins de financement liés aux opérations inscrites au budget, et la hausse des prix liée à l'inflation,

Considérant que depuis l'année 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 suite à la réforme de la fiscalité directe locale par l'Etat,

Considérant que depuis l'année 2024, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI,

Il est proposé, suite à ces informations, de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de fixer à :

TH : 28.19 %	TFB : 31,81 %	TFPNB : 80,34 %
--------------	---------------	-----------------

	bases d'imposition prévisionnelles 2025	taux d'imposition 2024	produits attendus à taux constants
Taxe foncière bâtie	3 765 000 €	31.81 %	1 197 647,00 €
Taxe foncières propriété non bâtie	78 800 €	80.34 %	63 308,00 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	2 871 000 €	28.19 %	809 335,00 €
Totaux des 3 taxes			2 070 290,00 €

compensation de l'état suppression de la THRP – Effet du coefficient multiplicateur : 337 443,00 €

	base d'imposition prévisionnelle 2025	taux 28.19 %	produit nouveau lié à la majoration des bases de THRS de 40 %
Majoration de la taxe d'habitation sur les RS	2 560 000 €	721 664 €	288 666,00 €
Total à inscrire au budget 2025			2 696 399,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, VOTE les taux d'imposition de l'année 2025 et indique qu'il n'y aura aucune hausse par rapport aux taux de l'année 2024.

5. Attribution des subventions aux associations pour l'année 2025 : Délibération 2025-04-082

Statuant sur les demandes de subventions reçues,

Pour cette délibération sont sortis : Mme Saloua BATMALE, Mme Bénédicte PHALIPPOU, Mme Anne-Marie BALAIN, M. Olivier DUCRET et M. Jean-Pierre FAVRE-ROCHEX.

Le quorum est respecté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, FIXE les montants alloués au titre du fonctionnement des associations Loi 1901 et au budget CCAS Abondance comme suit :

SUBVENTIONS VOTEES - BUDGET ANNEE 2025	Montant attribué
ABONDANCE D'EVENEMENTS- Animations + foire	45 000,00 €
HALTE GARDERIE LE MANEGE ENCHANTE - AFCVA	20 904,00 €
HALTE GARDERIE LES GATTIONS - AFCVA	25 673,00 €
HARMONIE ECOLE DE MUSIQUE NEIGE ET SOLEIL	14 310,00 €
HARMONIE FANFARE D'ABONDANCE	15 000,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS ABONDANCE	800,00 €
ANCIENS AFN D'ABONDANCE	200,00 €
ASS DEVEL.CULTUREL VAL ABONDANCE	1 000,00 €
BIBLIOTHEQUE LIRE EN ABONDANCE	2 500,00 €
CHORALE PAROISSIALE ABONDANCE	1 000,00 €
ECHANGES LOISIRS	2 200,00 €
ECHANGES LOISIRS Forfaits de ski	3 381,00 €
ANIM'EHPAD - MAISON DE RETRAITE VACHERESSE	2 500,00 €
ENTENTE INTERCOM. CLUB SPORTIF FOOT Vacheresse Vallée	8 500,00 €
HANDBALL VALLEE D'ABONDANCE	200,00 €
SKI CLUB VALLEE D'ABONDANCE	20 000,00 €
SYNDICAT ELEVAGE D'ABONDANCE GDS	13 000,00 €
AMICALE DU SECOURS EN MONTAGNE DU VAL D'ABONDANCE	300,00 €
TENNIS CLUB D'ABONDANCE	4 000,00 €
OCCE 74 COOP SCOLAIRE GROUPE SCOLAIRE D'ABONDANCE	7 000,00 €
ECOLE PUBLIQUE CLASSE DE MER	1 500,00 €
LES TOUJOURS JEUNES - ABONDANCE	150,00 €
TENNIS DE TABLE	150,00 €
BADVAL	150,00 €
APE ECOLE PUBLIQUE ABONDANCE	900,00 €
APE ECOLE SAINT MAURICE	500,00 €
CONFRERIE DU FROMAGE ABONDANCE	150,00 €
SOUVENIR Français	200,00 €
VERGERS DU GAVOT	300,00 €
ASSOC SPORTIVE DU COLLEGE DU VAL	700,00 €
LIBRE COMME L'ART (Festival du livre)	2 000,00 €
PERCU IMPULSE	4 000,00 €
DU VENT DANS L'ABBAYE	1 000,00 €
SYNDICAT DU BERTHOUD	500,00 €
ACCUEIL ET PARTAGE	200,00 €
APEI	450,00 €
RANDO ROSE	500,00 €

Divers	7 000,00 €
Festivités diverses	2 182,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS ANNEE 2025 :	210 000,00 €

FIXE le montant de la subvention allouée au CCAS Abondance à : 1 850 €

PRECISE les modalités de versement des fonds comme suit :

- subvention inférieure ou égale à 15 000 € : versement unique,
- subvention à l'association « Abondance d'Evènements » : 10 000 € en janvier, 20 000 € au mois de mai et le solde en juillet 2025,
- subvention AFCVA Halte-garderie « les Gattions » et Halte-garderie « le Manège Enchanté » : acomptes mensuels,
- Ski club Vallée d'Abondance : acompte forfaitaire en janvier : 5 660 € et acomptes mensuels de 1 800 € de mai à novembre 2025 et solde de 1 740 € en décembre 2025,

DIT que des conventions de partenariat seront signées avec les associations dont la somme allouée est supérieure à 23 000 €,

PRECISE que les subventions pour « Libre comme l'Art », « Percu Impulse » et « Du Vent dans l'Abbaye » ne seront versées que si les manifestations prévues ont effectivement lieu,

AUTORISE à Monsieur le Maire à émettre les mandats sur le budget principal 2025 et à signer les conventions de partenariat avec les associations,

DEMANDE à Monsieur le Maire de passer les écritures nécessaires entre le budget principal et le budget du CCAS Abondance.

6. Demande d'autorisation de défrichement de la parcelle cadastrée section A n° 91 au titre de la réouverture d'un alpage : Délibération 2025-04-083

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code forestier notamment les articles L 341-1 et suivants,

Vu la délibération n° 2025.03.025 du 6 mars 2025 demandant la distraction du Régime Forestier de 3 hectares sur la parcelle n° A 91 au lieu-dit Sous Crebin, Abondance qui contient en totalité 7,1385 hectares.

Monsieur le Maire expose : Afin de permettre la réouverture de pâturages datant de 1950 aux lieux-dits « Sous Crebin » / Les Côtes, et considérant la vue satellite du secteur Sous Crebin / Les Côtes datant de 1952 et présentant un début d'accru ligneux d'épicéas, il est nécessaire de défricher une emprise de 3 hectares sur la parcelle A n° 91. Une demande d'autorisation de défrichement doit être déposée auprès des services de l'Etat en Haute-Savoie à savoir la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Savoie.

Monsieur le Maire indique que cette réouverture de pâturage d'alpage nécessite également une création de piste et une coupe à blanc d'un hectare à l'automne 2025 et une coupe à blanc de deux hectares à l'automne 2026.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de pouvoir déposer une demande d'autorisation de défrichement de 3 hectares sur la parcelle n° A 91 aux lieux-dits « Sous Crebin » / Les Côtes auprès de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Savoie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la réouverture de pâturages datant de 1950 aux lieux-dits « Sous Crebin » / Les Côtes sur la parcelle n° A 91 pour une surface à défricher de 3 hectares,

Approuve la création d'une piste de desserte et une coupe à blanc d'un hectare à l'automne 2025 et une coupe à blanc de deux hectares à l'automne 2026.

Autorise les travaux de défrichement sur une emprise de 3 hectares de la parcelle n° A 91 : superficie teinte en jaune sur les plans en annexe intitulés Forêt communale d'Abondance / Pâturage Les Côtes,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la demande d'autorisation et de réalisation du défrichement.

7. Postes de travail au service technique

a) Agent au service technique : Délibération 2025-04-084

Considérant qu'en raison des différents travaux confiés par Monsieur le Maire et au surcroît d'activités que cela entraîne pendant cette période hors saison hivernale,
Considérant l'article L. 322-23 du Code Général de la fonction publique permettant aux collectivités de recruter des agents contractuels pour des besoins saisonniers,
Monsieur le Maire propose de recruter un agent saisonnier pour une durée déterminée affecté aux services techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de recruter un agent polyvalent contractuel pour les services techniques, FIXE la rémunération de l'agent recruté sur la base de la grille de la fonction publique territoriale catégorie C, AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux formalités administratives nécessaires : date d'embauche, temps de travail hebdomadaire, déclaration d'embauche... et à signer tous les documents relatifs à ce recrutement, PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de l'année 2025.

b) Mise à disposition de personnel communal : Délibération 2025-04-085

En raison des différents événements et animations organisés par l'association Abondance d'Evènements, Monsieur le Maire propose de mettre à disposition de l'association Abondance d'Evènements, dans la mesure du possible et de l'organisation du service, des employés communaux pour aider à la mise en place, au démontage, au bon déroulement etc... des manifestations organisées sur la commune d'Abondance.

Monsieur le Maire précise que l'association se verra facturer les heures des agents mis à disposition au réel du temps passé et du coût des agents mis à disposition.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de statuer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE de mettre à disposition de l'association Abondance d'Evènements du personnel communal pour mener à bien la tenue des manifestations organisées par l'association sur la commune d'Abondance, PRECISE que l'association devra transmettre à la mairie d'Abondance ses besoins humains le plus tôt possible afin de faciliter l'organisation des agents, PRECISE que la Mairie répondra au mieux à ces demandes selon le planning des agents communaux, DIT que les heures effectuées par les agents communaux pour les besoins de l'association seront facturées à l'association Abondance d'Evènements au réel du temps passé et au réel du coût horaire des agents concernés, AJOUTE que cet accord est valable pour l'année 2025.

8. Projet d'aménagement de l'Abbaye d'Abondance : bilan des échanges avec Monsieur le Président du Conseil Départemental, autorisation de résiliation des contrats en cours, modification du programme de travaux, demandes de financement : Délibération 2025-04-086

Vu la visioconférence du jeudi 3 avril avec Monsieur le Président du Conseil Départemental et les échanges résultant de cette réunion,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que compte tenu des réductions budgétaires supportées par le Département de la Haute-Savoie, Monsieur le Président du Conseil Départemental informe que la dotation inscrite au titre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027 est réduite à 1M€ au lieu des 5M€ attendus,

Considérant cette annonce, le programme pluriannuel de travaux de l'Abbaye d'Abondance doit être retravaillé différemment, Monsieur le Maire indique que la commune va engager avec l'appui du Conseil Départemental, un programme de travaux ciblé visant à aménager les abords de l'Abbaye, requalifier les accès, repenser les parkings et créer une zone dédiée aux piétons, afin de révéler le site et de mieux l'inscrire dans son environnement. Ces aménagements permettront de renforcer l'attractivité du monument, de valoriser son image et de faciliter sa découverte par le public.

Concernant les travaux de restauration et de restructuration de l'Abbaye d'Abondance dont Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation d'entreprises par voie d'appel d'offres a été lancée pour la réalisation de la tranche de travaux 2025/2027 :

Démolition de la terrasse, construction d'un bâtiment d'accueil touristique, création d'un ascenseur pour l'accessibilité de l'Abbaye aux personnes à mobilité réduite...dont le coût prévisionnel s'élevait à 4 729 600,00 €. Monsieur le Maire ajoute qu'au vu de la diminution de la subvention départementale, la commune se trouve dans l'impossibilité de financer le marché public de travaux – tranche 2025/2027 et qu'il convient de rendre infructueuse cette consultation dans sa globalité.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour :

- résilier les contrats d'assistance à maîtrise d'ouvrage et les études en cours en lien avec les travaux de la tranche 2025/2027,
- négocier avec le maître d'œuvre ses missions de prestations,
- recadrer dans l'enveloppe financière disponible un nouveau phasage de travaux en tenant compte des financements obtenus,
- déposer une nouvelle demande de subvention auprès du département de la Haute-Savoie ciblée sur l'aménagement des abords de l'Abbaye.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à :

Résilier tous les contrats d'assistance à maîtrise d'ouvrage et les études annexes lancées et en cours en lien avec les travaux de la tranche 2025/2027 : études géotechniques, contrôle technique..., à négocier avec le maître d'œuvre ALEP ses missions de prestations, à recadrer dans l'enveloppe financière disponible un nouveau phasage de travaux en prenant en compte les financements attribués comme suit :

- **1M € du Conseil Départemental à affecter sur les travaux d'aménagement des abords de l'Abbaye et la requalification et sécurisation des voies,**
- **1M € du Conseil Régional à affecter à la restauration et valorisation intérieure de l'Abbaye d'Abondance**
- **350 000,00 € des fonds FNADT-CPER à affecter à la restauration/valorisation/aménagement de l'Abbaye d'Abondance,**
- **et des fonds à attribuer par la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes**

Déposer une nouvelle demande de subvention auprès du département de la Haute-Savoie ciblée sur l'aménagement des abords de l'Abbaye et à effectuer toutes démarches auprès des autres financeurs pour conforter les financements déjà attribués.

9. Passation d'un marché complémentaire pour la réfection de la toiture de la Pension de Savoie :
Délibération 2025-04-087

Suite aux travaux engagés de réfection de la toiture de la Pension de Savoie et après retrait de la couverture existante, il a été mis en évidence que l'état de la poutraison nécessite un remplacement complet. Tout doit être démonté pour être remplacé avant de poursuivre le chantier comme initialement prévu ; Monsieur le Maire présente les devis réalisés par l'entreprise E.I. Julien PEILLEX :

-devis n° DC00190 : remplacement pannes et chevrons côté entrée principale du bâtiment : 12 960,00 € TTC

-devis n° DC00199 : devis partie sud, toiture de la rotonde, pignon face ouest : 74 470,80 € TTC

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de passer un nouveau marché de travaux pour remplacer les parties défectueuses ; ceci étant une procédure d'urgence car le bâtiment est actuellement totalement découvert et doit être recouvert.

Aussi, dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation de la Pension de Savoie signé en avril 2024, Monsieur le Maire demande à engager la variante d'un montant de 8 100,00 € HT - 9 720,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer un nouveau marché de travaux avec l'entreprise E.I. Julien PEILLEX en raison du caractère urgent de la situation de la rénovation de la toiture de la Pension de Savoie, **VALIDE** les deux devis présentés d'un montant de 12 960,00 € TTC et de 74 470,80 € TTC, **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la variante d'un montant de 9 720,00 € TTC prévue dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation de la Pension de Savoie signé en avril 2024.

10. Questions diverses

a) Etude de la demande d'exonération de taxe d'habitation

Monsieur le Maire présente la demande de Madame Elisabeth MAULAZ pour exonération de la taxe d'habitation de l'année 2025 pour le studio dont elle est propriétaire à Abondance. Le local référencé invariant 0010245594Y est situé sur la parcelle E 2470.

Les motifs de la demande d'exonération sont : logement vide et vacant.

Il convient de prendre connaissance des motifs de la demande d'exonération sur le courrier adressé par Madame Elisabeth MAULAZ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la demande d'exonération de la taxe d'habitation pour l'année 2025 de Madame Elisabeth MAULAZ pour le local référencé invariant 0010245594Y sur la parcelle E 2470.

Monsieur le Maire annonce que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h30.

Le secrétaire de séance,
Anne-Marie BALAIN

Le Maire,
Paul GIRARD-DESPRAULEX

